



BROCANTE DE GARGENVILLE

Conditions de participation pour le 14 septembre 2025 :

1. Cette brocante est réservée uniquement aux vendeurs non professionnels ;
2. Les revendeurs non professionnels, dont l'activité est exceptionnelle, devront présenter leurs justificatifs d'identité et de domicile ainsi que **la liste des objets mis en vente** en indiquant que ces objets sont leur propriété, qu'ils sont usagés et qu'ils n'ont pas été achetés en vue de leur revente ;
3. Aucune inscription ne sera acceptée en l'absence de l'intégralité des éléments demandés (documents, paiement et chèque de caution).
4. Un emplacement correspond à une zone de vente de 3 mètres linéaires.
5. Le participant s'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur le jour de la brocante.
6. Les coordonnées (nom et adresse) des participants seront transmises, conformément à la réglementation, aux Services Fiscaux ;
7. En cas de litige ou détérioration chez les riverains de la brocante, l'association pourra se retourner vers les exposants et se réserve le droit de communiquer les coordonnées des participants en cas de litige aux autorités. Si la responsabilité des participants dans certains dégâts était engagée, l'association se réserve le droit de les poursuivre ;
8. **L'installation de tonnelle est interdite** ; les parasols sont autorisés
9. Les emplacements seront attribués aux participants par l'organisateur en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes ; priorité est donnée aux riverains
10. Les riverains exposants ne doivent pas exposer au sein de leur propriété
11. Les exposants devront arriver sur les lieux de la manifestation **entre 6h et 7h30** (à 8 heures, les véhicules ne pourront plus circuler dans les rues) et en repartir **après 17h00**. La brocante devra être vide de tous véhicules à 8h pour la mise en place du sens de circulation des piétons ; Le soir, aucun véhicule ne pourra accéder à la zone avant 17h00. Le matin et le soir, vous devrez respecter les consignes données par les organisateurs et évacuer votre véhicule dès que ce dernier aura été vidé.
12. **Les participants ne devront pas stationner leur véhicule sur leur emplacement**. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de détérioration du véhicule
13. Les exposants pourront accéder à la brocante avec leurs véhicules par la rue des Prés l'abbé via la partie haute de la rue Gambetta pour les emplacements 1 à 299. Pour les emplacements 300 à 599, l'accès se fera par la rue Jean de la Fontaine via l'avenue Albert Camus. Ils s'engagent à respecter le sens de circulation mis en place et à évacuer leur véhicule au plus vite.
14. Les exposants sont les seuls responsables devant les autorités de la provenance des objets qu'ils proposent à la vente ;
15. La diffusion de musique par les exposants est interdite sur la zone de la brocante
16. **Il est interdit d'accrocher des objets sur les clôtures et portails des riverains** ;
17. **La vente d'animaux, d'armes, d'alimentation, de tabac et de boissons est interdite**.
18. **L'emplacement devra être laissé en fin de journée propre et vide** ; A cet effet, **un chèque de caution de 50 €** devra être déposé pour valider votre inscription et vous sera restitué le soir de la brocante lorsque l'un de nos bénévoles aura vérifié avec vous que votre emplacement est bien vide.
19. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible, ni en cas de mauvais temps. Remboursement en cas d'annulation par l'organisateur liée au contexte sanitaire ou sécuritaire.
20. **En cas de nécessité, vous pouvez contacter les organisateurs de la brocante au 06 62 17 28 52, au 06 51 26 04 30, au 06 64 98 08 74 ou au 06 64 31 30 83**

Ce justificatif avec son reçu devra être présenté le jour de la brocante